



MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUBERT

AVIS PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 542-2025

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, aux personnes intéressées, que :

Lors d'une séance ordinaire tenue le mardi 2 juillet 2025 à la salle du Conseil municipal sise au 14, rue des Loisirs, les membres du Conseil municipal ont adopté à l'unanimité la version finale du règlement intitulé :

RÈGLEMENT N° 542-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 485-2019 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ENCADRANT LA LARGEUR DES SENTIERS EN RIVE

Ce règlement entre en vigueur en date du présent avis de promulgation suite à l'émission d'un certificat de conformité, le 14 juillet 2025, par le Conseil des Maires de la MRC de l'Islet confirmant que celui-ci respecte les objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement (SADRR) ainsi que les dispositions du document complémentaire.

DONNÉ À SAINT-AUBERT, CE 23^{ième} JOUR DE JUILLET DE L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ.

ANNE-MARIE DION

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, ANNE-MARIE DION, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Aubert, MRC de l'Islet, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi.

**EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ CE CERTIFICAT À SAINT-AUBERT, LE 23^{ième}
JOUR DE JUILLET DE L'AN DEUX MILLE VING-CINQ.**



ANNE-MARIE DION

Directrice générale et greffière-trésorière